

**CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAIQUE
AU SOL**

REDEN INVESTMENTS FRANCE

ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE
47310 ROQUEFORT

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Voie Communale n° 7
Lieudit "BARABANE" et "NAUZE"
82600 SAINT-SARDOS

AVRIL 2024

Modification type de clôture le 25-06-2024

PC4

**NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET
PRESENTANT LE PROJET**

[Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]

1 – ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le projet de centrale agrivoltaïque est localisé dans le département du Tarn et Garonne, sur la commune de Saint-Sardos à proximité du siège d'exploitation qui se trouve route d'Escala, à 100m du projet.



Le Tarn et Garonne dispose d'une agriculture diversifiée et soumise à des enjeux très variables suivant le relief, les filières et les territoires. Le paysage agricole est contrasté entre l'Ouest tourné vers la production de céréales et d'oléo protéagineux, le centre et ses territoires dirigés vers la production fruitière, et l'Est qui est une zone où l'élevage y est dominant.

Les parcelles proches sont toutes cultivées. Le territoire est resté rural, avec une majorité de parcelles agricoles, parcelles boisées et des bâtis éparpillés.

Le terrain est bordé au Nord par un chemin rural, le siège d'exploitation agricole et de grands champs cultivés sur les pourtours de la centrale Agrivoltaïque. Le paysage agricole offre des vues lointaines sur la campagne environnante (voir ci-dessous).



2 – PRESENTATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de Saint-Sardos, au sein de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, dans le département du Tarn-et-Garonne. Il s'implante au lieu-dit La Majorelle, sur les terrains de l'EARL La Majorelle.

L'EARL La Majorelle fait partie des rares exploitations à cultiver de la vigne. Le souhait de M. CAYROU est de développer une activité d'élevage en installant un troupeau d'ovin allaitant sur son exploitation afin d'utiliser les 30 ha de prairies permanentes.

Le projet de M. CAYROU est de créer un atelier ovin viande extensif. Ce nouvel atelier s'installera de manière progressive sur 3 ans.

Le projet de diversification de l'exploitation sur le site de Saint-Sardos représente pour M. CAYROU un projet important : c'est une opportunité de créer un nouvel atelier et ainsi sécuriser son exploitation.

Le choix d'installer le projet sur ces parcelles découle du fait que ces terres sont de mauvaise qualité : peu profondes et séchantes. Leur faible potentiel agricole fait qu'elles conviennent mieux au pâturage qu'à la culture de céréales.

Le projet s'implantera sur une parcelle de 11 ha en prairie permanente. Il restera ainsi 14 ha de prairies en dehors du projet photovoltaïque et les 5 ha de vignes sont également conservés.

Le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque sur les terres de l'exploitation représente pour l'EARL La Majorelle une opportunité pour valoriser les prairies de l'assolement en créant un atelier ovin viande et ainsi de sécuriser économiquement et diversifier les revenus de l'exploitation. Le nouvel espace où se mêleront prairies et panneaux photovoltaïques servira au pâturage des animaux.

Les panneaux reposeront sur des structures fixes, (tables), elles seront en aluminium et/ou en acier galvanisé et pourront supporter 2 rangées de 24 panneaux en portrait. Le point bas des panneaux est situé à environ 1,10 m du sol et la hauteur maximale est d'environ 2.80 m par rapport au sol.

Pour permettre le passage des engins agricoles, les panneaux seront écartés de 4.50 m bord à bord entre chaque rangée et des tournières de 10 m les sépareront des clôtures.

Le site sera entièrement clôturé.

La puissance totale du parc sera d'environ 8 000 KWc. Le parc agrivoltaïque sera composé des éléments suivants :

- Des modules solaires photovoltaïques de haut rendement
- Des structures fixes supportant les modules
- Des réseaux électriques entre les différentes étapes du réseau interne à la centrale et jusqu'au poste de livraison.
- Un poste de livraison localisé à l'entrée du site au Sud Est.

- 2 postes de conversion - transformation.
- Une piste interne avec une bande de roulement carrossable.
- Une clôture encerclant la centrale.
- Des installations de télé-suivi de la centrale solaire.
- Des portails munis d'un système de clef triangle pompier.
- Un tunnel d'élevage

a) Aménagement prévu pour le terrain

Une prairie sera implantée un an avant le début des travaux afin d'assurer une répartition uniforme de la prairie. Un sursemis sera réalisé après travaux.

Le mélange prairial sera réfléchi en fonction des conditions pédoclimatiques et des besoins du troupeau, en sélectionnant à minima 3 espèces de 2 familles différentes, par exemple : fétuque élevée, trèfle blanc, lotier, ray-grass, etc.

Etant donné que la parcelle sera uniquement pâturée, une largeur d'inter-rang entre panneaux de 4.5 mètres est selon l'exploitant suffisante pour permettre le passage occasionnel d'engins, l'essentiel étant que les panneaux suivent un axe le plus droit possible pour pouvoir travailler correctement le sol lors d'un réensemencement futur de la prairie et d'éventuels passages d'entretien.

D'autres aménagements ont été prévus pour que la centrale corresponde aux besoins de l'activité agricole. Un tunnel d'élevage avec des abreuvoirs et une zone de contention seront mis en place sur la parcelle.

La cote altimétrique du terrain naturel ne sera pas modifiée. En effet, le maître d'ouvrage ne prévoit pas de travaux de terrassements dans le but de modifier celle-ci. Les structures supports des panneaux étant réglables, elles évitent ainsi les travaux de décaissement. Il est en revanche prévu d'égaliser le sol ponctuellement, et d'aplanir les zones d'implantation des locaux techniques, ainsi que les pistes d'accès et les aires pour le stationnement pompier.

Les réseaux de câbles électriques seront enterrés dans des tranchées.

L'ensemble des voies d'accès, les voies périphériques auront une largeur minimale de 6.00m.

Le projet intègre également diverses mesures paysagères (choix des coloris, création de haies paysagères continues, implantation de panneaux pédagogiques). Les haies seront composées d'essences locales et permettront une atténuation importante de l'impact visuel du projet dans son environnement.

b) Choix retenus pour l'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la construction nouvelle

Les panneaux reposeront sur des structures fixes (tables). Elles seront orientées plein Sud pour optimiser leur exposition et donc le productible de la centrale.

Les châssis seront dimensionnés de façon à résister aux charges de vent et de neige, propres au secteur. Ils s'adapteront aux pentes et/ou aux irrégularités du terrain, de manière à limiter au maximum tout terrassement. L'énergie électrique produite est destinée à la revente.

Il est prévu la mise en place d'une réserve incendie de 120m³ avec deux prises directes de raccordement.

L'ensemble de la production électrique sera conduit aux postes de transformation par l'intermédiaire de câbles électriques de différentes sections qui seront enterrés dans les tranchées d'une profondeur moyenne de 50 cm. Les remblais seront effectués grâce aux matériaux présents sur site.

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé depuis le poste de livraison de la centrale agrivoltaïque qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre aux installations. C'est à l'intérieur du poste de livraison que l'on trouve notamment les cellules de comptage de l'énergie produite.

Conformément à la procédure de raccordement en vigueur, le tracé et le chiffrage précis du raccordement au réseau électrique seront effectués ultérieurement, après obtention du permis de construire, par l'intermédiaire d'une Proposition Technique et Financière (PTF). Dans tous les cas, le raccordement au réseau électrique public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage (ENEDIS) qui sera chargée d'obtenir tous les droits et autorisations de passage en souterrain le long des infrastructures existantes selon les modalités de l'article 3 du décret 2011-1697 du 1er décembre 2011. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage de la centrale solaire.

Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera connu qu'une fois cette étude réalisée. Ainsi, les résultats de cette étude définiront de manière précise la solution et les modalités de raccordement de la centrale solaire de Saint-Sardos.

Les opérations de réalisation de la tranchée, de pose du câble et de remblaiement se dérouleront de façon simultanée : les trancheuses utilisées permettent de creuser et déposer le câble en fond de tranchée de façon continue et très rapide. Le remblaiement est effectué immédiatement après le passage de la machine.

Le câble de raccordement de production servira également de raccordement pour la consommation de nuit. Le compteur 4 quadrants installé dans le PDL permet de mesurer la consommation indépendamment de la production d'énergie.

c) Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

La centrale Agrivoltaïque sera entourée d'une clôture avec piquets en acacia d'une hauteur de 2.00 m et 3 fils électrifiés permettant d'interdire l'accès aux personnes non autorisées. Elle permettra néanmoins le passage de la petite faune.

Un portail d'accès en bois sera implanté en entrée de site au Sud. Il servira pour la maintenance et l'exploitation de la centrale, il sera également utilisable par les services de défense contre les incendies (un système d'ouverture type tricoises sera installé sur le portail). En complément de la clôture et du portail, un système de vidéosurveillance sera installé. Le système d'ouverture et de défense incendie sera validé avec le S.D.I.S.

Le poste de livraison sera implanté à proximité de l'accès principal au Sud de la centrale. Il abritera les cellules de protection, de comptage, et de raccordement au réseau public.

d) Matériaux et couleurs des éléments constituant le projet

Pour les structures :

- Ossature métallique en acier galvanisé

Pour le local poste de livraison :

- Grilles et portes métalliques et enduits de teinte vert SIGMA 6020 G10Y
- Toiture terrasse béton

Pour les postes de conversion - Transformation :

- Élément industriel métallique

Pour les panneaux photovoltaïques :

- Cadres métalliques de teinte aluminium
- Cellules photovoltaïques : bleu foncé

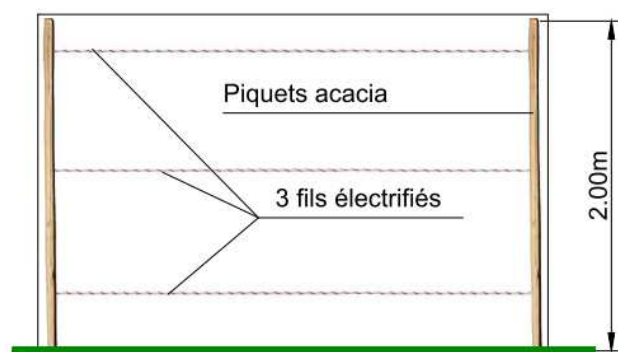
La clôture :

Elle sera réalisée avec des piquets en acacia espacés d'environ 2,50m, et de trois fils électrifiés. Cette clôture sera doublée d'une haie paysagère.

Un portail bois deux battants d'une largeur de 7 m au total, fermé à clef en permanence, sera positionné à l'entrée de la centrale photovoltaïque.



Clôture type Agricole perméable à la Faune sauvage



Clôture type Agricole perméable à la
Faune sauvage



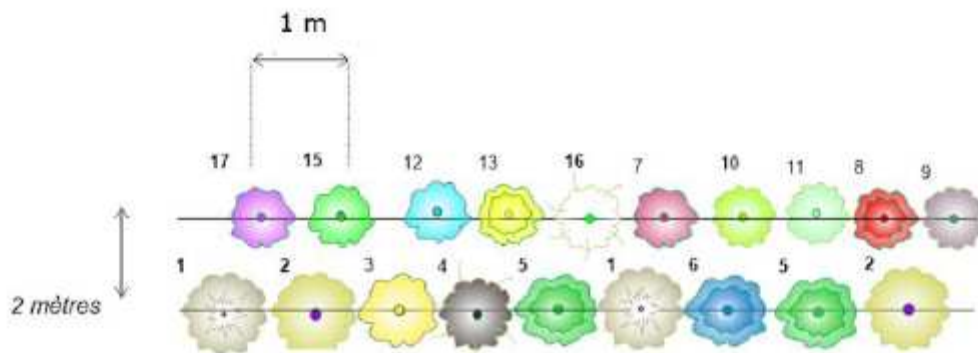
Exemple de tunnel d'élevage :

e) Traitement des espaces libres

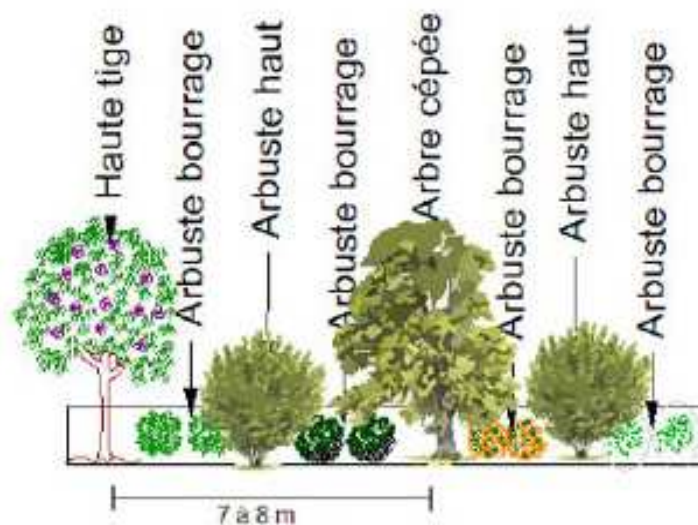
Le projet intègre diverses mesures paysagères, (création de linéaires de haie paysagère, panneaux munis de plaques de verre non réfléchissantes, faible hauteur des structures etc...) améliorant son impact visuel dans l'environnement.

Les essences choisies seront des espèces locales propres au secteur d'implantation avec une préférence pour des végétaux peu combustibles ou pyrorésistants. Le principe d'implantation et les essences pressenties sont présentés ci-après.

Principe d'implantation :



- Pour la strate arborée : Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Noisetier (*Corylus avellana*).
- Pour la strate arbustive : Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), la Bruyère à balai (*Erica scoparia*).



f) Organisation et aménagement des accès

L'accès depuis la route d'Escala au Sud Est du projet est existant, il sera traité en voirie lourde pour permettre l'accès au poids lourds en phase de chantier. La conception des pistes a été pensée afin de limiter au maximum l'impact du projet sur les zones cultivées. La majorité des pistes mises en place sont des pistes légères de 6 m de large, simplement enherbées (hors secteur de pistes lourdes en grave afin d'accéder aux locaux techniques).

g) Eléments de sécurité

Plusieurs éléments seront installés pour la sécurité de la centrale et du personnel en intervention. En complément de la clôture et du portail, un système de vidéosurveillance sera installé. Chaque local électrique (points de livraison, poste transformateur) sera équipé d'un arrêt d'urgence général et d'un extincteur à poudre. Une coupure du disjoncteur général sera installée sur le poste de livraison. Le parc solaire sera protégé contre les surtensions atmosphériques (foudre) par une équipotentialité de l'ensemble de la centrale solaire. L'installation d'une réserve incendie d'un volume minimum de 120 m³ est proposée.